



SYNDICAT DES PERSONNELS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE - CGT

126, rue de l'Université - BP24
75355 PARIS 07 SP

Assemblée nationale, le 10 novembre 2023

Des mesures salariales attendues ont été enfin obtenues, mais le compte n'y est toujours pas !

Après la hausse à 75 % du remboursement des abonnements de transport collectif, le Collège des Questeurs a validé, ce mercredi, la suite de la transposition des mesures salariales annoncées par le Gouvernement en juin.

Très concrètement :

- les collègues dont la rémunération brute est inférieure à 3 250 € par mois percevront une prime d'un montant compris entre 300 € et 800 € bruts ;
- avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2023, les fonctionnaires dont les indices sont les plus bas verront leur rémunération augmenter du fait de la révision à la hausse de leur grille ;
- à compter du 1^{er} janvier 2024, l'ensemble des fonctionnaires bénéficiera de 5 points d'indice majoré supplémentaires. En parallèle, la rémunération des contractuels sera également revalorisée ;

Comme ces mesures ont été accordées à l'ensemble des trois Fonctions publiques, elles peuvent être considérées comme un dû. Néanmoins, leur transposition à l'Assemblée n'avait rien d'automatique et, sans action volontariste du personnel, elle aurait pu ne jamais voir le jour. Le SPAN-CGT sera vigilant lors des comités techniques à venir.

C'est la raison pour laquelle le SPAN-CGT a immédiatement demandé aux autorités que le personnel de l'Assemblée nationale en bénéficie aussi. C'est le seul syndicat de l'Assemblée à s'être engagé dans cette démarche qui s'avère payante !

Toutefois, les montants perçus ne compenseront pas complètement l'inflation, ni le déclassement subi par la fonction publique depuis des années, bien loin de là...

✚ **La CGT, à l'échelon national, continue de se battre pour des mesures générales à la hauteur des enjeux, et notamment pour de nouvelles revalorisations du point d'indice.**

De plus, ces augmentations de rémunérations ne tiennent pas compte de l'augmentation de la charge de travail, qui est exponentielle.

✚ **Le SPAN-CGT continue de revendiquer l'activation de la clause de revoyure triennale prévue par l'article 1^{er} de l'arrêté du Collège des Questeurs du 5 juillet 2016, ainsi que la revalorisation correspondante de la rémunération du personnel contractuel.**

Enfin, ces mesures ne s'attaquent pas au problème de fond de la rémunération des contractuels : non seulement on observe des disparités injustes entre collègues effectuant des tâches similaires, mais en outre, elle est trop souvent inférieure à celle des fonctionnaires pour des tâches identiques ou comparables, alors que les sujétions sont les mêmes !

✚ **Le SPAN-CGT continue de revendiquer une remise à plat du cadre d'emploi du personnel contractuel et notamment la prise pour référence des grilles indiciaires dans l'étalonnage des rémunérations des contractuels.**

Les mesures les plus significatives financièrement et les plus structurantes pour plus de justice dans les rémunérations restent à obtenir. Ce premier succès ne peut que nous motiver à poursuivre le combat, d'autant que nos attentes concernant les concours sont grandes !

Le SPAN-CGT organisera avec vous les actions revendicatives que l'évolution du contexte rendra nécessaires. Vous pouvez compter sur nous !



Les revendications urgentes du SPAN-CGT !

Alors que la charge de travail ne cesse d'augmenter, **mettre un terme à la pénurie d'effectifs** qui dégrade les conditions de travail ainsi que la qualité du service rendu, et **agir pour le pouvoir d'achat** dans le contexte d'inflation que l'on connaît sont les deux priorités du point de vue du SPAN-CGT.

Voici les revendications, parmi celles portées lors de la Commission de concertation, sur lesquelles le SPAN-CGT demande aux Questeurs la prise de mesures concrètes avant la fin de l'année :

DES RECRUTEMENTS SOUS STATUT À LA HAUTEUR DES BESOINS

- **Organisation de concours externes ouvrant suffisamment de postes dans toutes les catégories**, en priorité dans les catégories B et C qui ont subi plus durement l'hémorragie d'effectifs des dernières années.
- **Organisation de concours internes massifs également pour favoriser la mobilité** et reconnaître ainsi les compétences acquises.
- **Organisation de concours réservés pour intégrer à la fonction publique parlementaire les collègues contractuels** occupant des emplois permanents qui le souhaitent.
- **Refonte complète du cadre d'emploi des contractuels dans l'objectif d'une convergence avec le statut** : encadrement des horaires de travail, droits à récupération, RTT, congés, conditions de renouvellement des contrats et de CDIisation etc.
- **Internalisation du personnel des prestataires dont les employés effectuent des missions permanentes à l'Assemblée (ménage et assistance informatique notamment).**

UNE ACTION DETERMINEE POUR LE POUVOIR D'ACHAT

- **Activation de la « clause de revoyure »** qui prévoit une augmentation des rémunérations lorsque l'activité législative s'accroît et qui fait partie intégrante du droit applicable à l'Assemblée (article 1^{er} de l'arrêté des Questeurs du 5 juillet 2016)
- **Référence aux grilles indiciaires pour la rémunération du personnel contractuel**, fin des disparités salariales à tâches équivalentes, transposition automatique des augmentations de rémunération accordées aux fonctionnaires ;
- **Mise en place de l'ensemble des mesures salariales décidées par le Gouvernement en juin 2023** pour l'ensemble du personnel (revendications partiellement satisfaites) :
 - ✓ prime de « pouvoir d'achat » pour les revenus inférieurs à 3 250 € bruts ;
 - ✓ octroi des 5 points d'indices accordés aux autres fonctionnaires en janvier 2024 et transposition aux collègues contractuels,
 - ✓ octroi de points supplémentaires pour le personnel au bas de la grille indiciaire au 1^{er} juillet 2023,
 - ✓ hausse du remboursement à 75 % des abonnements de transports collectifs à compter de novembre 2022, comme les collaborateurs parlementaires.



J'adhère au SPAN-CGT !

Nom : Prénom : Service :

Adresse personnelle :

Courriel : Portable :

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site : <http://spancgt.fr>. Contact : cgt@assemblee-nationale.fr